

**Conseil Municipal du 15 octobre 2025  
Délibération n° 2025-70**

Convocation envoyée le	08.10.25
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	16
Nombre de votants	21

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaients présents :

Mesdames AVRY, BOUCHERY, HUBERT, NÉRISSON, PIERROT, ROBÉ et ANGEVIN.  
Messieurs DUMENIL, PINAULT, FULNEAU, LELIEVRE, DUPONT, LAURIOL, MARTIN, DAUBIGIE et MALBRANT.

Absents ayant donné procuration :

Madame Ariane BARONI à Monsieur Lionel PINAULT  
Madame Martine GARRIGUE à Madame Martine BOUCHERY  
Monsieur Marc THIRY à Monsieur Dimitri FULNEAU,  
Monsieur Antoine ORSONI à Madame Sylvie AVRY.  
Monsieur Miguel PRIETO à Monsieur Christophe MALBRANT

Absents : Madame Élodie DUPETY et Madame Anne-Sophie LAURE

Le quorum étant atteint, Madame Sophie HUBERT est désignée en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Acquisition de la parcelle cadastrée ZL n° 329 auprès d'un propriétaire**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP)

Vu la proposition de la Commune de Rochecorbon en date 21 août 2025,

Vu le courrier de Monsieur Philippe BODIER en date du 30 septembre 2025,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Lionel PINULT, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZL n° 329 située lieu-dit « Chatenay », d'une superficie de 6119 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Philippe BODIER demeurant 3, allée des acacias - 37210 CHANÇAY au prix de 4 693,27 €.
- 2) **CONFIE** la rédaction de l'acte à Maître Stéphane TOURAINE, Notaire à ROCHECORBON.

- 3) **STIPULE** que les frais d'acte, d'enregistrement, notamment auprès du service des hypothèques et de bornage (le cas échéant) seront supportés par la Commune de ROCHECORBON.
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches autorisant la mise en œuvre de la présente délibération.
- 5) **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Pour extrait conforme, le 15 octobre 2025  
Le Maire,

Emmanuel DUMENIL



La Secrétaire de séance,

Sophie HUBERT

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans